

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 2 (1914)

Heft: 26

Artikel: Et chez nous ?...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cesse et qui probablement croitra. N'importe, on tient bon, et telle fait le métier d'entrepreneuse qui jusqu'ici n'avait fait que le décrire.

Nous espérons un peu que le Ministère du Travail pourrait aider à la création de véritables ateliers de chômage alimentés par les commandes de l'Etat, et qu'on eût pu ainsi remplacer le secours de chômage par du travail rétribué. Un projet, auquel collaborèrent les organisatrices d'ouvroirs, a été communiqué au préfet de la Seine. Il ne semble pas près de sortir des cartons. Les maires qui distribuent le secours ont une grave objection à lui faire : il compliquerait leurs écritures.

On le voit, très faible a été la part de l'Etat dans la lutte contre le chômage intensif qui sévit, et nous n'avons parlé ici que du chômage féminin, le poids de cette lutte est presque tout entier retombé sur les épaules de quelques femmes, dont plusieurs eussent certainement préféré employer leur activité aux soins des blessés. Soigner une plaie qui guérit, quelle satisfaction ! quel rêve réalisé ! qui peut faire oublier un moment les horreurs journalières. Se pencher sur une plaie que l'humanité porte au flanc depuis des siècles, et que la guerre actuelle fait plus saignante et plus douloureuse, en mesurer la profondeur, savoir qu'on n'arrivera point à la guérir, mais à peine à la soulager, cette tâche est usante essentiellement ; elle n'est point glorieuse et n'offre que de rares moments de satisfaction. Elle doit cependant avoir sa noblesse, car elle a tenté quelques jeunes filles. Aussi les aînées ne veulent-elles point se décourager. Elles n'en ont d'ailleurs pas le loisir ; le devoir entrepris les enserre. Qui sait d'ailleurs si, des liens de solidarité qui vont se nouer entre travailleuses de toutes classes, ne naîtra pas quelque esprit meilleur, quelque sujet d'affermir notre confiance en la perfectibilité de l'espèce humaine ? Dans cet espoir on fait parfois un peu d'éducation sociale dans les ouvroirs. On sème durant la tempête, et pour le jour de la moisson, on se fie à Dieu !

Louise COMPAIN.

Et chez nous ?...

La guerre, l'atroce guerre, a eu pourtant un résultat heureux : elle a fait supprimer la vodka en Russie.

Dès le début des hostilités, M. Lapine, un notable de Moscou, l'avait demandé. Les ministres hésitèrent quelque peu : c'était en effet une diminution nette de 696 millions de roubles, soit 1832 millions de francs, dans le budget de l'Empire ! Et cela au moment où les dépenses allaient se chiffrer par milliards ! où de tous côtés on chercherait, soit à réaliser des économies, soit à créer de nouveaux impôts ! La suppression du monopole de l'alcool était-elle bien indiquée ?...

Il fallut que le tzar intervint. Des ukases furent rendus décrétant la suppression de la fabrication et l'interdiction de la vente de l'alcool.

Seulement des craintes pouvaient subsister, un point d'interrogation pouvait se poser. Cette interdiction serait-elle vraiment appliquée ? Ou resterait-elle lettre morte ? En serait-il dans l'autocratique Russie, comme dans certains pays à traditions démocratiques, où a été interdit un autre poison alcoolique, non pas par un ukase, mais de par la volonté du peuple souverain, et où le dit peuple souverain continue à faire, sans trop se cacher, sa cour à la tée verte ?

Les nouvelles qui nous arrivent de Russie prouvent que ces craintes n'étaient pas fondées.

En ce qui concerne la population civile, l'aspect des rues a complètement changé. Les voyous toujours ivres, et devant lesquels personne ne se sentait en sécurité, ont disparu. Les employés et ouvriers ayant plus d'argent à dépenser le consacrent à des achats utiles. Les bazars sont pleins de monde, les installations s'améliorent dans les habitations des classes laborieuses. Le rendement des usines s'est considérablement élevé (15 % dans certains charbonnages). Les femmes ont un air heureux.

« ... Vous ne pouvez pas vous représenter, nous écrit-on de Russie, quel changement colossal s'est fait du Russe ivrogne de jadis à l'homme honnête, travailleur et paisible d'aujourd'hui !... Quel magnifique début pour cette guerre que la victoire de tout notre peuple sur lui-même !... »

En ce qui concerne l'armée, des mesures très précises ont été ordonnées, tant pour les officiers que pour les soldats. On ne s'est pas borné à proscrire l'eau-de-vie, à surveiller le débit d'autres boissons alcooliques, on a décidé d'organiser des salles de lecture, des locaux de thé, des conférences, des bibliothèques, pour faire concurrence aux cabarets. Et enfin, en ce qui concerne les finances, les hommes d'Etat russes estiment que le budget ne souffrira que momentanément de cette diminution de recettes. « L'argent de l'impôt aboli, dit le *Journal des Débats*, auquel nous empruntons plusieurs des détails qui précèdent, restera dans le pays où il sera consacré à des emplois rémunérateurs. La puissance de production croitra, et le rendement des impôts existants s'élèvera.

Cela a l'air d'un conte de fées, et pourtant, c'est vrai.

... Et chez nous ?...

C'est une question que nous, les femmes, nous avons, plus encore que les hommes, le devoir de poser à nos gouvernements.

E. Gd.

De-ci, De-là...

La *Common Cause* publie le télégramme suivant reçu d'Islande : « Loi sur le suffrage féminin votée par la Chambre. Sanction du roi attendue. »

* * *

On a beaucoup accusé les femmes et les organisations féminines de n'avoir rien tenté pour empêcher la tourmente d'éclater sur l'Europe. Il est facile de répondre : 1° que ces manifestations ne pouvaient avoir qu'un caractère platonique, l'avis des femmes ne comptant pour rien dans la balance de la paix ou de la guerre, puisque les gouvernements n'ont pas à les consulter ; 2° que, malgré tout, elles ont tenté et tentent encore des efforts pour faire entendre leurs voix. Depuis l'appel de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, que nous avons publié ici même, combien d'appels, combien d'adresses internationales ne nous sont pas parvenus ! Tout dernièrement encore, M^{mes} Heymann et Anita Augspurg lançaient l'idée d'une réunion de protestation contre la durée de la guerre ; tandis que le Conseil Néerlandais contre la Guerre, (*Nederlandsche Anti-Oorlog Raad*) Conseil mixte nouvellement fondé, propose l'étude sérieuse et réfléchie des vices et des moyens qui permettront à l'avenir d'abolir la guerre.

* * *

Le Synode cantonal de Zürich a décidé d'adresser au Grand Conseil une demande d'initiative tendant à ce que le droit de vote dans les affaires ecclésiastiques soit accordé aux femmes membres de l'Eglise nationale, ainsi que l'éligibilité dans le Synode cantonal. La question de l'éligibilité des femmes aux fonctions pastorales a été laissée ouverte. Le Consistoire a été chargé de rédiger la demande d'initiative et de la présenter au prochain Synode.

« Nous ne pouvons que nous féliciter, ajoutent les *Frauenbestrebungen*, de cette solution. La discussion tout entière a été sérieuse et digne, et si la majorité de ces messieurs n'a pas manifesté un